

## Communiqué de presse

Lucerne, le 5 septembre 2019

### La violence juvénile demeure stable en Suisse

En 2018, les personnes actives en Suisse ont déclaré plus de 855 000 accidents, dont les deux tiers sont survenus durant les loisirs. La dernière édition de la statistique des accidents LAA consacre un chapitre entier à la thématique de la violence. Parmi les hommes jeunes, les cas dus à des actes de violence ont diminué de 60 % entre 2008 et 2015. Depuis, leur évolution est stable.

En 2018, le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) a recensé plus de 855 000 accidents de personnes assurées à titre obligatoire, soit une augmentation de près de 3 % d'une année à l'autre. Les prestations versées par les assureurs-accidents au titre des frais de traitement, des indemnités journalières ou des rentes se sont élevées en 2017 à 4,89 milliards de francs.

Le SSAA recense les accidents des travailleurs occupés en Suisse et des chômeurs. En 2018, les travailleurs ont causé environ 275 000 accidents professionnels (+ 1,8 %) et 565 000 accidents durant les loisirs (+ 3,4 %). Le surcroît d'accidents du travail correspond à l'accroissement du nombre de salariés. Quant aux accidents durant les loisirs, ils ont notamment augmenté du fait de conditions météo propices aux activités en plein air. Les accidents de personnes inscrites au chômage ont diminué de 6,9 % d'une année à l'autre, ce qui s'explique par la situation économique favorable et par le recul du taux de chômage.

Statistique des accidents selon la LAA (salariés et demandeurs d'emploi)			
	2018	2017	Variation
Accidents professionnels	273 675	268 837	+ 1,8 %
Accidents non professionnels	565 017	546 289	+ 3,4 %
Accidents des demandeurs d'emploi	16 448	17 663	- 6,9 %
Total	855 140	832 789	+ 2,7 %

#### La violence juvénile sous la loupe

Dans la dernière édition de la [statistique des accidents selon la LAA](#), le SSAA consacre tout un volet à la thématique des blessures dues à des actes de violence chez les jeunes. Ce [chapitre](#) fournit un aperçu de l'évolution et du nombre des blessures dues à des actes de violence.

#### Évolution stable des actes de violence chez les hommes jeunes depuis 2015

La dernière analyse du SSAA révèle qu'après avoir augmenté massivement entre 1995 et 2008, les cas de blessures dues à des actes de violence ont décliné avant de se stabiliser à partir de 2015. Si les cas liés à des actes de violence restent près de deux fois plus nombreux qu'au milieu des années 90, le nombre de personnes blessées à la suite de tels délits a diminué de 30 % entre 2008 et 2015, et il est demeuré stable depuis lors.

«C'est chez les hommes jeunes de 15 à 24 ans que le recul des cas dus à des actes de violence est le plus marqué», précise Sandra Degen, statisticienne à la Suva. Dans cette classe d'âge, les délits liés à des

actes de violence ont reculé de 60 % depuis 2008 et se sont chiffrés à quelque 1600 cas en 2017. Or, dans ce groupe, le nombre des actes de violence avait quadruplé depuis le milieu des années 90 pour culminer à plus de 3600 cas en 2008.

### Violence accrue durant les week-ends

Au fil des ans, les cas de violence se sont davantage concentrés sur le week-end, ce qui est lié à l'évolution du comportement durant les loisirs et des habitudes de sortie. Pendant la seconde moitié des années 90, moins de 70 % des cas liés à des actes de violence parmi les 15 à 24 ans se produisaient entre le vendredi et le dimanche. Durant les années qui ont suivi, cette part a grimpé à près de 80 %, atteignant environ 25 cas par week-end au cours des dernières années. C'est dans la nuit du samedi au dimanche, entre 22 heures et 6 heures du matin, que la violence est à son paroxysme.

### Des blessures plus graves

Les frais de traitement sont un indicateur de la gravité des cas. Entre 1995 et 2016, la valeur moyenne des frais de traitement occasionnés par des actes de violence a fait un bond de 98 % tandis que les frais de traitement liés aux accidents non professionnels augmentaient de 61 %. «L'évolution des coûts indique que les blessures dues à des actes de violence ont tendance à être plus graves qu'il y a vingt ans», souligne Sandra Degen.

#### Où se procurer la nouvelle statistique des accidents?

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents SSAA, géré par la Suva, publie la statistique annuelle des accidents LAA sur mandat du groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA). Cette statistique est basée sur les informations fournies par les 29 assureurs LAA qui couvrent actuellement les salariés assurés à titre obligatoire contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que contre les maladies professionnelles. Elle inclut également les données de l'assurance-accidents obligatoire des chômeurs assurés auprès de la Suva. La statistique LAA recense les accidents de personnes exerçant une activité lucrative, mais pas ceux des personnes sans activité lucrative comme les enfants en bas âge, les écoliers, les étudiants ou les retraités. Elle dénombre pour l'essentiel les salariés et les apprentis âgés de 15 à 64 ans résidant en Suisse de façon permanente. Ces personnes représentent plus de la moitié de la population résidente permanente.

La statistique des accidents est disponible en ligne et sur papier en langues française et allemande. Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement auprès du SSAA à l'adresse suivante: [unfallstatistik@suva.ch](mailto:unfallstatistik@suva.ch). Davantage d'informations sont disponibles sur [www.unfallstatistik.ch](http://www.unfallstatistik.ch).

---

### Informations aux médias

Jean-Luc Alt, communication d'entreprise

Tél. 026 350 37 81, [jeanluc.alt@suva.ch](mailto:jeanluc.alt@suva.ch)

Informations complémentaires: [www.suva.ch/fr-ch](http://www.suva.ch/fr-ch)

S'abonner à la Newsletter Suva: [www.suva.ch/newsletter-f](http://www.suva.ch/newsletter-f)

---